



Changement de statut

Par **legar**, le **26/08/2019** à **03:14**

Bonjour,

Je viens de signer un contrat de professionnalisation pour mon Master 2 en finance.

J'ai plus de 30 ans, la demande d'APT m'a été refusée pour motif d'âge. La DIRECCTE dans un retour de mail me fait savoir que ce contrat peut se traduire par cdd Si je change de statut d'étudiant à salarié.

Je suis vraiment pris par le temps car l'entreprise m'a donné deux semaines pour finaliser mes démarches administratives.

Mes questions sont:

- Est-ce possible d'effectuer un changement de statut d'étudiant à salarié n'ayant pas encore terminé mon master 2 (pas encore diplômé) avec un contrat de professionnalisation?
- Est-ce possible d'utiliser le nombre d'heure de travail qui me reste avec le statut étudiant avant que la décision du préfet ne soit effective?